

Le 1^{ER} septembre 2016

Monsieur Gérald ELBAZE
111 Impasse des Bolets

33 127 SAINT JEAN D'ILLAC

Service Juridique

Affaire suivie par M. [REDACTED]

[REDACTED]@mairie-stjeandillac.fr

Tél. : 05 57 97 83 00

LETTRÉ RECOMMANDÉE AVEC ACCUSE DE RÉCEPTION

Objet : Accès aux documents Illac en Scène.

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier le 24 août 2016 et vous informe que la commune n'est pas soumise à l'obligation de désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs, conformément aux articles L330-1 et R330-2 du code des relations entre le public et l'administration, le nombre d'habitants étant inférieur à 10 000 habitants.

En ce qui concerne la communication de l'ensemble des documents liés à l'opération Illac en Scène du 20 août 2016, je vous invite à les consulter sur place aux heures d'ouverture de la mairie. Il s'agit essentiellement du contrat de coproduction tripartite accompagné de ses annexes signé le 30 mai 2016 avec la SARL M. [REDACTED] Prod, l'association [REDACTED] et la ville.

Si vous souhaitez des photocopies des éléments que vous aurez sélectionnés, elles vous seront délivrées moyennant le paiement des frais occasionnés soit 0.18 € la page en format A4 (NB) en application de l'arrêté conjoint du premier ministre et du ministre du budget en date du 1er octobre 2001 et la délibération du 27 mai 2002.

Espérant avoir répondu à votre demande, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



Hervé SEYVE.